

PREFECTURE DE LA REGION MIDI-PYRENEES  
PREFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES  
LA DIRECTRICE

Toulouse, le 10 octobre 2007

### NOTE

à l'attention de Monsieur le Préfet  
Sous-couvert de Monsieur le Secrétaire Général

**OBJET** : Compte-rendu de la réunion du groupe de référents départementaux et des organismes sociaux en matière de lutte contre les fraudes à l'identité – le 5 octobre 2007.

Lors de la réunion du 8 juin 2007 il a été convenu de recevoir, en première séance de travail, les organismes ayant vocation sociale afin d'identifier leurs problématiques et de leur proposer une formation adaptée. Ainsi la C.P.A.M., l'U.R.S.S.A.F., la C.A.F., la direction départementale des Services Fiscaux, l'A.S.S.E.D.I.C., l'A.N.P.E., la C.R.A.M. ainsi que la D.D.T.E.F.P., la D.D.A.S.S. et l'A.N.A.E.M. ont présenté les moyens et les procédures mis à leurs dispositions et leurs limites. L'authentification des documents d'identité, la détection des usurpations et des falsifications restent leurs préoccupations principales lors de la réception des dossiers soit à l'accueil soit par courrier.

La P.A.F. présente le développement de son activité de formation à la détection des faux documents en coopération avec la P.J.. La Gendarmerie explique son rôle d'intervention mobile, sur simple appel, en véhicule équipé d'appareils de détection.

#### **Spécificités à intégrer dans la formation :**

- Identification des personnes en situation irrégulière ou d'éloignement,
- Fraude à l'hébergement, « couverture » de situation irrégulière,
- Fraude à la carrière : présentation d'éléments fictifs pour valider des trimestres,
- Fraude au dossier médical : vraie maladie, faux patient,
- Montage de vrais dossiers avec des faux justificatifs,
- Domiciliation fiscale : fausses déclarations de revenus, revenus non déclarés ?
- Travail clandestin : filière, employeur complaisant, fraudeur isolé, contrôles des heures déclarées ?

#### **Améliorations souhaitées hors formation :**

- Exiger la présentation de l'original du document,
- Etendre des fichiers au niveau national et avoir la possibilité de croiser ces informations sans croiser les fichiers nationaux car interdiction de la C.N.I.L.. Pour cela instituer des réseaux de correspondants dans chaque organisme ou administration,
- Améliorer la circulation des informations et des points réglementaires,
- Contrôler l'identité du patient,
- Améliorer le contrôle de la résidence déclarée,
- Lister les organismes à contacter en cas de besoin d'identification de documents.

.../...

**La mallette de formation :**

Expérimentée depuis juin par la D.C.P.A.F. avec l'U.R.S.S.A.F. notamment, elle va être diffusée d'ici à la fin octobre 2007 à chaque référent « fraude documentaire ». Cependant une sensibilisation des agents en charge de l'accueil du public est sans doute nécessaire pour les aider dans leurs difficultés quotidiennes.

Lors de la formation de référents, d'une durée de 3 jours et ½ mais modulable en fonction des besoins de chacun, il conviendra d'évaluer la nature, l'acuité et la typologie des fraudes, les difficultés rencontrées en cas de soupçons et les moyens à mettre en œuvre pour chaque organisme. Cependant, il faut déterminer un niveau de confidentialité car la divulgation de ces outils comporte le risque de les rendre inefficaces à terme.

La formation sera validée par un examen final. La P.A.F. demande que le référent joue un rôle de premier filtre et ne se contente pas de lui faire remonter les demandes.

Les organismes présents prendront contact avec la P.A.F. pour analyser séparément les réels besoins de chacun afin qu'une formation adaptée soit trouvée.

**Liste des services de police à contacter utilement :**

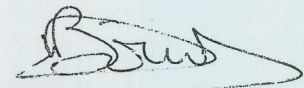
Direction Départementale de la Police aux Frontières  
*Commandant Jean-Claude TASCA*  
Aéroport de Toulouse Blagnac  
31700 BLAGNAC - T : 05 61 71 08 75 – F : 05 61 30 04 22

Groupement de Gendarmerie de la Haute Garonne - Brigade des Recherches Toulouse St Michel  
*Adjudant Francis BASTIT*  
12 place Lafourcade – BP 14019  
31055 TOULOUSE Cedex 4 - T : 05 62 25 44 19 – F : 05 62 25 43 41

Service Régional de la Police Judiciaire  
*Monsieur Patrick ROUGER*  
23 bd de l'Embouchure  
31066 TOULOUSE Cedex - T : 05 61 12 78 28 – F : 05 61 12 78 49

La prochaine séance réunira, le 9 novembre 2007, les entreprises publiques ou remplissant une mission de service public.

**LA DIRECTRICE DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES,**



**Dominique BACLE**